



## DUPLICATAS ET RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

**IMPORTANT :** demandez un rendez-vous avant d'effectuer les démarches dans toutes les directions.

### EXIGENCES GÉNÉRALES

- **Demande** présentée en remplissant un imprimé officiel (*imprimé disponible sur [www.dgt.es](http://www.dgt.es)*).
- **Identification de l'intéressé :**
  - Personnes physiques : document officiel qui atteste de l'identité et du domicile du titulaire (carte nationale d'identité, permis de conduire espagnol, carte de résident, passeport, en plus du numéro d'identification des étrangers).
  - Personnes morales : carte d'identification fiscale de la société, en plus d'attester de la représentation et de l'identité du signataire (*modèle disponible sur [www.dgt.es](http://www.dgt.es)*).
  - Mineurs ou personnes handicapées : coordonnées et signature du père, de la mère ou du tuteur, accompagnées de sa carte nationale d'identité et du document attestant de son statut.
- **Documentation du véhicule :** certificat d'immatriculation (sauf en cas de perte ou de vol).

### DUPLICATA EN CAS DE DÉTÉRIORATION, PERTE OU VOL

- **Taxe** d'un montant de 20,40 € (les paiements en espèces ne sont pas acceptés).

### RENOUELEMENT EN CAS DE CHANGEMENT D'INFORMATIONS : PRÉNOM, NOM, RAISON SOCIALE

- **Taxe** d'un montant de 20,40 €. Cette démarche est gratuite lorsqu'il s'agit de modifications des informations qui figurent sur les documents d'identité des personnes physiques (les paiements en espèces ne sont pas acceptés).
- Pièce justificative du changement : carte nationale d'identité / carte d'identification fiscale originale de la société sur laquelle figure le changement.
- S'il s'agit d'un véhicule spécial agricole, le document prouvant avoir communiqué au préalable le changement auprès du ROMA (Registre officiel de machines agricoles) devra être également présenté.

### RENOUELEMENT EN CAS DE CHANGEMENT DE DOMICILE

*Vous pouvez gérer le changement de domicile auprès de certaines mairies. Consultez les mairies disponibles sur [www.dgt.es](http://www.dgt.es).*

- Démarche **gratuite**.
- Pièce justificative du changement de domicile : Carte nationale d'identité en vigueur, attestation de recensement, carte d'électeur... En cas de non changement de commune, la présentation d'une facture d'eau, d'électricité, de gaz, etc. sera suffisante.
- Dans le cas d'un changement de domicile de véhicules en provenance des Canaries, de Ceuta et Melilla pour la péninsule ou les Baléares, le document prouvant que le véhicule est passé par la douane devra être présenté. En l'absence de présentation de ce document, le département des douanes sera contacté.
- Pour l'inscription de l'importation, une taxe de 8,40 € sera payée.

### RENOUELEMENT EN CAS DE CHANGEMENT DE SERVICE ET RÉNOVATIONS IMPORTANTES

- **Taxe** d'un montant de 20,40 € (les paiements en espèces ne sont pas acceptés).
- Documentation originale du véhicule : **Carte de l'ITV (inspección técnica de vehículos - contrôle technique des véhicules)**. Cette carte devra indiquer la rénovation ou le changement de service réalisé.
- Pièce justificative du paiement / de l'exemption de paiement de l'impôt spécial sur certains moyens de transport, dans les cas de changement de destination de véhicules d'auto-école, de location sans chauffeur, de taxi qui soient exemptés du paiement au moment de l'immatriculation.
- S'il s'agit d'un véhicule spécial agricole, le document prouvant avoir communiqué au préalable le changement auprès du ROMA (Registre officiel de machines agricoles) devra être également présenté.

#### REMARQUE :

*Au cas où le titulaire ne présenterait pas les démarches, l'autorisation signée par ce dernier, ainsi que la carte nationale d'identité originale, en indiquant le caractère gratuit de la démarche, devra être présentée (modèle disponible sur [www.dgt.es](http://www.dgt.es)).*

*La présentation de la documentation attestant du lieu de résidence et de l'IAE pourra être remplacée par une autorisation expresse afin que la Direction générale de la circulation routière puisse mener à bien la vérification télématique de cette information. Pour cela, veuillez cocher la case correspondante du formulaire de demande ou remplir le formulaire d'autorisation expresse disponible au siège électronique et dans les directions de la circulation routière. En l'absence d'informations valides, cette circonstance pourra être éventuellement résolue en présentant la documentation pertinente.*

*En cas de non-présentation de documents faisant foi de certaines informations susmentionnées, des documents supplémentaires pourront être demandés.*